

Paris, le 15 septembre 2025

## AVIS DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

### **L'enseignement de l'architecture au sein du ministère de la Culture**

Les Ecoles Nationales supérieures d'architecture seront désormais rattachées à une direction unique de l'enseignement supérieur au sein du ministère de la Culture regroupant les 89 autres écoles aux métiers du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Jusqu'ici, l'enseignement de l'architecture constituait une des deux sous-directions du service de l'architecture au sein de la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA). Cette réorganisation conduit à une double interrogation : celle de l'avenir de l'architecture et celle de l'avenir de son enseignement au sein du ministère de la Culture.

La Stratégie Nationale pour l'Architecture 2025-2029 (SNA) récemment annoncée, comprend différentes mesures sur l'enseignement de l'architecture : le développement de l'alternance, l'ouverture des modalités d'accès aux écoles, l'augmentation du nombre d'étudiants ; elle vise également à mieux inclure les professionnels dans l'enseignement avec une incitation à orienter la recherche vers les problématiques de la discipline, enfin elle propose de favoriser le développement de la formation continue.

L'architecture est un acte de création, reconnu d'intérêt public, il est le lieu d'une convergence de compétences multiples utiles à la société.

Les écoles forment celles et ceux qui seront capables de concrétiser cela par la transformation des territoires, des bâtiments et de construire sur la ville existante. L'architecture met en relation les bâtiments, les êtres vivants et leur milieu de vie. Elle est un acte social, politique, un acte de civilisation.

Depuis quelques décennies, l'enseignement au sein des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) émancipées de la tutelle des Beaux-Arts, a été mis au niveau des formations universitaires (LMD). Dans les écoles d'architecture, refondées au début des années 2000, jusqu'à la réforme de 2018, ont été mis en place des partenariats, des grades et diplômes communs avec les écoles d'ingénieurs, de paysage, et diverses disciplines universitaires. Cela a permis le développement de la recherche, et les équivalences avec les universités d'autres pays.

Les ENSA forment les étudiants à la compréhension des situations construites, au milieu dans lequel le projet s'insère pour créer une synthèse bâtie, organisée avec une ingénierie constructive, pour satisfaire l'usage et l'imagination, la dignité de ceux qui y habiteront.

Pour cela, les apports des sciences humaines et de l'histoire, de la physique des matériaux, des ressources du dessin et du numérique sont indispensables.

Ce sont autant d'efforts permettant de mettre la discipline en phase avec des enjeux ambitieux de co-disciplinarité, de diversification des pratiques, d'écologie ou de maîtrise du numérique.

Avec ce large panel de formations, les étudiants s'ouvrent à une grande diversité de métiers, ceux des acteurs de l'acte de construire, maîtres d'ouvrages, programmistes et aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme dans la fonction publique.

En maîtrise d'œuvre, l'exécution-comme la conception en construction neuve et en réhabilitation-est un acte architectural, les professionnels formés doivent acquérir de larges connaissances pratiques alliant techniques constructives, gestion, droit de l'urbanisme qui leur permettront de construire dans les cadres fixés par la règle et l'économie.

L'exigence de l'exercice de la profession est telle que dans de nombreux pays, la formation au métier d'architecte est d'abord une formation scientifique et technique. En France, un équilibre a été trouvé avec l'enseignement du projet et de sa réalisation intégrant les savoirs à la fois théoriques et pratiques.

La réforme de 2018 affirme le double ancrage académique et professionnel de l'enseignement recherche en architecture. Un bilan de la réforme était prévu à cinq ans, il serait à réaliser. L'application de la réforme se déroule à un rythme qui nécessiterait des aménagements afin de respecter l'objectif d'un enseignement où les praticiens aient tout leur place.

- Quel projet académique porte le ministère de la Culture pour l'enseignement de l'architecture intégrant ce faisceau des savoirs entre art et technique, entre théorie et pratique ?

La SNA est ambitieuse dans ses propositions, sa mise en œuvre requiert d'importants moyens d'encadrement. Le regroupement des Ecoles au sein d'une vaste direction du ministère de la Culture a pour objectif une optimisation des moyens et une organisation resserrée de l'enseignement supérieur de la Culture.

- Cela permettra-t-il d'affronter les nombreux obstacles que l'enseignement de l'architecture doit encore surmonter ? Le premier étant le manque cruel de moyens, l'écart avec les ressources de l'université ou des grandes écoles est très significatif\*. Cette réorganisation signifiera-t-elle un accroissement des moyens humains et financiers pour les écoles nationales supérieures d'architecture ?

A l'international, l'enseignement de l'architecture essentiellement dispensé dans les universités, permet une transversalité avec les autres disciplines indispensables à l'aboutissement d'un projet contemporain d'architecture.

- Est-ce que cette réorganisation va permettre aux architectes français d'être mieux formés face aux structures d'enseignement de nos confrères européens, anglo-saxons et asiatiques ?  
Permettra-t-elle aux architectes français l'accès à la commande internationale, jusqu'ici si faible par rapport à celui de nos confrères européens ?

L'enseignement de l'architecture est actuellement placé sous une double tutelle : celle du ministère de la Culture et celle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce qui n'est pas le cas des autres Ecoles sous tutelle du ministère de la Culture.

La tutelle de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) est indispensable à l'enseignement et à la recherche et à l'innovation en architecture.

Le rapprochement avec des Ecoles n'ayant ni les mêmes objectifs ni les mêmes statuts, dans une direction aux contours aussi larges qu'indéterminés, est ressenti comme un recul, après les évolutions positives des dernières années. Les ENSA doivent poursuivre leur rapprochement avec les communautés d'universités, les écoles doctorales ou encore le CNRS, la tutelle du MESRI apparaît d'autant plus indispensable.

L'architecture est le seul art que côtoient à chaque moment de leur vie, nos concitoyens, il magnifie les villes et villages et fait partie de la vie de chacun dans tous les usages du quotidien. Son développement est un enjeu de démocratie. Tous les moyens doivent être entrepris pour que cela devienne réalité.

L'Académie d'Architecture demande que l'enseignement de l'architecture soit élevé à la mesure de cet enjeu.

Catherine Jacquot  
Présidente de l'Académie d'Architecture  
15 septembre 2025